



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL D'AMIENS
TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AMIENS

Amiens, le 7 avril 2021

Communiqué commun de la cour d'appel et du tribunal judiciaire d'Amiens

L'activité du palais de justice d'Amiens

Face à l'aggravation de la situation épidémiologique, le Président de la République a décidé de mettre en place de nouvelles restrictions sanitaires s'appliquant à compter du 3 avril 2021.

Nous vous informons que durant cette période le palais de justice d'Amiens (cour d'appel et tribunal judiciaire) poursuit son activité judiciaire ordinaire dans le respect des règles sanitaires en vigueur. L'activité des juridictions est intégralement maintenue, tout en veillant à limiter la propagation du COVID-19.

Les accès au palais de justice et à l'annexe rue Pierre Dubois restent ouverts à toutes les personnes convoquées en audience ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de justice. Les justiciables doivent se présenter sur ces sites **munis de leur convocation ou de tout autre document en attestant**, les personnes à mobilité réduite pouvant être accompagnées d'une tierce personne.

Les accès au palais de justice et à son annexe demeurent strictement encadrés. **Ainsi toutes les personnes pénétrant dans ces locaux devront respecter les gestes barrières et les dispositifs de sécurité mis en place.**

En conséquence, si vous souhaitez accéder au palais de justice vous devrez : porter un masque et vous laver les mains au moyen d'un gel hydro-alcoolique mis à disposition aux entrées des sites.

Nous vous rappelons que le **service d'accueil unique du justiciable (SAUJ)** reste accessible. Pour accomplir vos démarches, il est recommandé de prendre rendez-vous par téléphone au **03.22.82.35.00.**

Toutes éventuelles modifications de ces règles feront l'objet d'un nouveau communiqué de presse.

La procureure générale
Brigitte LAMY

La première présidente
Catherine FARINELLI

Le procureur de la République
Alexandre DE BOSSCHERE

Le président
Dominique LENFANTIN